

une clientèle que de la confiance que pourraient inspirer ces mêmes directeurs au public.

Or, si nous considérons quelles sont les banques qui jouissent de la confiance du public, nous savons que ce sont celles dont les directeurs et les officiers joignent à une réputation d'honnêteté et de probité les qualités d'habileté, de sagesse, de prudence, de travail, de tact et de jugement. Ce n'est pas tout, le public veut à la tête de nos banques des hommes dont la situation pécuniaire n'est pas embarrassée et il ne comprendrait plus, après les derniers désastres, qu'une banque eût parmi ses directeurs ou ses employés principaux des gens qui se risquent dans les hasards de la spéculation.

On demande à des employés d'une banque de fournir un cautionnement assez élevé parfois, on n'en demande pas aux directeurs qui, cependant, peuvent éventuellement faire courir de bien grands risques aux dépôts confiés à la banque, c'est qu'on suppose à un directeur une fortune personnelle liquide qui, au besoin, répondrait pour sa mauvaise administration des deniers du public.

L'acte des banques est sage en exigeant que les directeurs soient élus annuellement par les actionnaires en assemblée générale. Pour les banques en état de prospérité, ce délai est suffisant, mais pour celles qui ont dû fermer leurs portes, les conditions changent et une assemblée générale des actionnaires devrait être convoquée de plein droit pour l'élection de nouveaux directeurs ou la réélection des anciens au meilleur jugement des intéressés.

En attendant que l'acte des banques en fasse une obligation, les actionnaires de la banque Jacques Cartier ne demanderaient sans doute pas mieux que d'être convoqués

pour procéder au renouvellement du bureau de direction ou témoigner sa confiance au bureau actuel en le réélisant.

L'assemblée générale obligatoire a lieu en juin, c'est-à-dire dans six mois environ. N'est-ce pas attendre bien longtemps pour consulter les actionnaires sur ce qu'il convient de faire, si l'on veut tenter autre chose qu'une liquidation finale ?

Un journal du soir prête au nouveau président de la banque les paroles suivantes :

“ Il est évident que dans son état actuel, la Banque ne peut reprendre avec profit ses opérations. Il lui faut du capital nouveau. Je consulterai donc d'abord les actionnaires, et nous aviserons ensuite sur la meilleure ligne de conduite pour l'avenir.”

Devons-nous en conclure que les actionnaires seront convoqués avant le mois de juin prochain ? Nous l'espérons et nous souhaitons que la convocation soit faite sans retard.

Qu'il soit besoin d'un capital nouveau, nous l'avons dit ici même dès que la banque a suspendu ses paiements. Malheureusement les directeurs ont mis la charrue avant les bœufs. Au lieu de convoquer tout d'abord les actionnaires, de leur expliquer la situation et de leur demander de voter l'accroissement du capital, ils ont commencé par ouvrir les portes de la banque, par payer et ils n'ont plus les ressources voulues pour faire des opérations profitables. La situation de la banque ne peut s'améliorer dans ces conditions et il est probable, pour peu qu'elle dure ainsi, que les directeurs aient à présenter aux actionnaires un bilan peu propice à un appel à la poche des actionnaires.

Donc plus tôt les actionnaires seront appelés à se prononcer et mieux cela vaudra pour tout le monde.